

Le droit au risque

Delia STEINMANNONTIER, psychanalyste

Transcription d'une intervention au colloque « Penser une éthique en gérontologie », organisé par l'Association d'étude et d'information en gérontologie, Isère Gérontologie, Crolles, 23 novembre 2021.

Je remercie le Docteur Heddi Bouti et ses collègues du comité de pilotage de cette journée d'avoir accepté la tenue d'une réunion préalable pour m'aider à cibler ce que la pratique de la psychanalyse pouvait apporter à la réflexion sur un propos fort complexe, d'autant que les questions ouvertes par la crise de la Covid ont bouleversé la donne quotidienne d'un grand nombre de professionnels.

Traiter la question du *droit au risque* subvertit le sens habituel, car cette proposition se distingue de la référence devenue un classique de nos sociétés, la *prévention du risque*, que tout le monde connaît, tant ces mots sont galvaudés et font le miel des assurances de tout type. C'est justement par ce biais que la notion d'*évaluation* s'ajoute à celle du risque. L'*évaluation du risque* met en lien l'*individu* et la *société*, dans une dynamique ouvrant à des droits et/ou à des sanctions, déterminant si les comportements sont ceux attendus ou, au contraire, sont indésirables. Ainsi, on peut noter que la notion de risque intervient dans l'évolution des sociétés dans une dynamique de traitement des idéaux (parfois promus, parfois critiqués ou révolus). Par exemple, dans les années 60, la conduite en état d'ivresse était une circonstance atténuante pour le conducteur en cas d'accident de la route, alors qu'à partir de 2007 elle devient une circonstance aggravante. Entre temps, des mesures augmentant les dispositifs obligatoires de sécurité ont évolué dans la perspective de *réduire le risque* d'accidents mortels sur la route.

La même logique peut être observée lorsque l'on considère les critères créant des catégories spécifiques pour le remboursement de soins effectué par la sécurité sociale et les mutuelles : par exemple, la prise en charge par un psychologue n'était pas considérée dans le cadre des remboursements de l'assurance maladie mais la crise sanitaire de la Covid a ouvert des nouveaux droits répondant aux besoins détectés, dans la perspective de réduire les risques de détresse psychologique.

La crise apporta aussi des changements dans les gestes de bienséance que les citoyens pratiquent dans les espaces publics : éternuer dans son coude est devenu une habitude pour une grande partie de la population qui, auparavant, ne disposait pas d'un protocole promu par les moyens de communication pour la même situation...

Le droit au risque

Le droit
au risque

Vous trouverez aisément d'autres exemples de ces évolutions... Nous pouvons déjà remarquer que les changements sociaux ne viennent pas forcément *d'en haut* ou *d'en bas*, mais sont générés dans une dynamique où des facteurs de nature différente interagissent, transformant la réalité à laquelle nous nous habituons au bout d'un moment plus ou moins long.

Le *droit au risque*, en revanche, est une expression moins utilisée mais elle suppose aussi une évaluation conduisant à déterminer dans quelles conditions s'octroyer ce droit ou, au contraire, à se le refuser. Nous tenterons d'en saisir quelques occurrences concrètes.

Tout d'abord, un avertissement : je dois reconnaître que la *prévention* n'est pas le point fort de la psychanalyse, car lorsque l'on parle à un psychanalyste, on raconte surtout ce qui s'est déjà passé. Autrement dit, on construit son passé, on le réinterprète et on travaille avec les mots pour ne pas lui donner le statut d'un *destin* mais de quelque chose que nous pouvons interpréter autrement. Ce n'est pas sans risque pour autant, celles et ceux qui font une cure analytique le savent : le récit du passé de chacun relève plus du *roman* (comme Freud l'a appelé) que de l'histoire. Cette relecture du passé a des répercussions sur l'avenir, mais cela vient de surcroît.

Or, il se trouve que, parfois, les psychanalystes s'écartent du tête à tête avec leurs analysants et répondent à la demande de faire ce que l'on appelle des *analyses de la pratique*, avec des équipes de soin, d'éducation spécialisée ou autres métiers s'occupant des besoins d'autrui. Ces rencontres, à plusieurs donc, sont un moment privilégié pour risquer la parole de chacun sachant que la présence d'un psychanalyste change le cadre habituel des réunions entre collègues. Ainsi, l'analyse de la pratique vise à élucider les impasses dans lesquelles il arrive aux professionnels de se trouver dans le travail à plusieurs.

À partir de mon expérience, la réflexion sur ce thème épineux, le droit au risque, m'a conduite à m'orienter sur deux axes : le premier part de fragments de deux cures analytiques ; le second prend appui sur une séance d'analyse de la pratique effectuée auprès d'une équipe de soin. Les enseignements de ces deux pratiques se croisent souvent et c'est ce que je souhaite partager avec vous aujourd'hui.

Je commencerai par évoquer mon travail avec Damien. Je précise que l'analyse de cet homme commença quelques années avant la crise de la Covid.

Damien, quarante ans, a trouvé à se reconverter professionnellement par une formation de soignant. Il travaille auprès des personnes d'âge avancé, évoluant dans un collectif qui lui procure une activité quotidienne qu'il qualifie d'agréable. Il dit jouir de la

Le droit au risque

Le droit au risque

sympathie des résidents et de leurs familles. Cela dit, un malheureux jour, François, un résident, connu pour sa mauvaise humeur chronique et peu enclin à l'amitié, dénigre les compétences de Damien alors qu'il l'assistait pour prendre place autour d'une table où on l'attendait pour une activité collective. Il refuse de se faire aider par Damien en disant qu'il *ne supporte pas les gens obséquieux*. Ces mots eurent l'effet d'une gifle pour Damien qui, sans réfléchir, dans un élan qui le surprit lui-même, saisit François par les bras et l'enfonça avec force dans un fauteuil.

Enfin assis, François n'ajouta pas plus à ses protestations habituelles et prit part à l'activité programmée. De toute évidence, rien n'avait changé pour lui.

En revanche, le monde de Damien bascula. Cet instant fut comme la levée d'un voile qui, sous la forme de la bonne volonté et de la bienveillance, avait couvert jusqu'à cet instant-là, ce qu'il masquait : les marques du grand âge lui faisaient horreur. La fragilité du corps ne pouvait concerner que celui des autres, en même temps qu'il ne pouvait concevoir les égarements de l'esprit que comme des accidents produits par de mauvais calculs de la nature ou, pire, comme des fautes de ceux qui en souffraient.

Il perdit la confiance qu'il avait en sa capacité de faire face aux demandes des résidents et, pensant que celles-ci seraient moindres lorsque tout le monde était censé dormir, il négocia un passage en service de nuit. Cette demande lui fut accordée mais, très rapidement, les déambulations de certains résidents le mirent en difficulté : il craignait qu'ils prennent *des risques* – comme tenter de sortir dans le parc en plein hiver par exemple – alors qu'il devait veiller sur l'ensemble de nombreuses personnes dans l'unité.

Un état d'angoisse permanent s'empara de Damien et un congé maladie lui fut prescrit. C'est dans ces circonstances qu'il est venu me rencontrer. Une culpabilité accablante l'envahissait en permanence et ses remords lui faisaient croire à une culpabilité qui devançait un *risque* qu'il redoutait beaucoup : celui d'un passage à l'acte agressif – qu'il imaginait très violent – sur l'un ou l'autre des résidents de son lieu de travail.

Lors de nos séances, Damien put passer en revue son parcours de vie : depuis toujours, la beauté, sous toutes ses formes, y occupait une place de choix. De la description de visites aux musées, à la découverte de films ou des jeux en ligne sophistiqués, en passant par des soins et des séances en salle de gym, Damien décrivait son jardin secret, où le beau lui faisait du bien.

Au fur et à mesure des séances, il s'approchait de l'horreur que ces beautés habillaient. Ainsi, il a pu constater que, lors de la naissance de ses enfants, il n'avait pu supporter leurs petits crânes chauves qu'à condition d'imaginer que la belle chevelure de sa

Le droit au risque

Le droit
au risque

femme viendrait les recouvrir pour *se perpétuer* en eux. Les scènes d'allaitement, parfois pénibles pour son épouse, étaient masquées par celles des madones peintes par les maîtres de la Renaissance, les pleurs des bébés l'engageaient à y entendre un timbre de voix prometteur pouvant les conduire, plus tard, sur des scènes réputées... Ainsi, Damien découvrait peu à peu que, comme chez chacun d'entre nous, la promesse de l'idéal écarte la douleur de ce qui manque, de ce qui n'est pas, de ce qui n'a jamais été ou de ce qui ne sera plus.

Sans cet arsenal imaginaire d'harmonie et de beauté, Damien *risquait* la perte de ses illusions, le menaçant d'une banqueroute de l'esprit et le contraignant à voir une autre réalité, où le temps passe donnant à la mort droit de cité, sans que l'on puisse décider ni du lieu ni de l'heure de son apparition.

Le travail de la cure psychanalytique permet une levée progressive de ce voile : comme s'il apprenait une nouvelle langue, l'ouvrant à une réalité nouvelle, les mots qu'autrefois Damien voulait ignorer – car trop menaçants pour ce qu'ils désignaient – prirent une autre signification : la blessure, la laideur, l'impuissance, prirent toute leur épaisseur de la réalité sans que, pour autant, comme il a pu le constater, il n'y ait eu mort d'homme !

Cet élargissement de son horizon de vie permit à Damien de se demander, en revisitant la scène d'autrefois, pourquoi François n'avait pas réagi plus violemment à son geste ou, plus précisément à l'intention agressive qui l'avait animé à ce moment-là. Il a fait l'hypothèse que, tout en les portant sur lui-même, François avait la même horreur que lui des traces de l'âge. Le mépris pour sa propre condition aurait réduit le vieil homme à de vaines protestations, transformant sa parole en une litanie sans véritable adresse, comme une plainte inutile car désespérée : oui, l'attitude de François pouvait traduire les signes d'un *âgisme* qui s'ignore, et qui se traduisait par l'amertume, car il ne suffit pas de prendre de l'âge pour retrouver avec sagesse la magie que les êtres parlants découvrent très tôt : le coucou-caché du bébé ou les jeux de cache-cache de l'enfance nous apprennent que la valeur des objets de nos univers subjectifs repose sur le risque de les perdre.

Par voie de conséquence, nous deviendrons à notre tour des êtres que les autres auront perdus, comme le dit très bien le rêve de **Madeleine**, une analysante, mère d'une famille nombreuse et plusieurs fois grand-mère. Elle avait perdu une fille dans sa jeunesse et portait ce deuil comme une cicatrice rappelant l'irréparable séparation. Le récit de son rêve, très précis, est le suivant :

J'étais avec mes enfants et m'éloignais ; puis je tournais au coin d'une rue et disparaissait de leur vue. Je me disais qu'ils ne me reverraient plus jamais.

Madeleine avait accepté le droit de vivre avec tous les risques que cela comporte (même la perte d'une enfant), mais savait que personne ne déroge à l'obligation de mourir ; ce rêve traduit son consentement à se faire aimer sachant que, un jour, ceux qui l'aimaient la perdraient et en souffriraient.

Ce consentement n'était pas celui de Damien, pour qui, après coup, la scène avec François prit la forme de la rencontre anticipée avec son double à venir, dont il redoutait que le temps dévoile la profonde ressemblance : chez chacun de ces deux hommes, la peur de voir une fleur se faner interdisait la joie de la voir éclore et s'épanouir. Cette position empêchait probablement le vieil homme de se sentir aimable, le geste attentionné – l'aider à s'asseoir – ne pouvait donc qu'être *obséquieux* à ses yeux. De son côté, Damien fut bousculé par la violence avec laquelle ce mot lui a fait comprendre qu'il avait du mal à être fraternel avec ce résident.

La crise de la Covid surprit Damien dans une autre Région, où il avait démarré un nouveau poste dans un EHPAD. Il m'a écrit pour me dire qu'il faisait face, malgré les tensions connues de tous. Son propos m'a fait penser qu'en ne niant plus que lui *aussi* était mortel, Damien avait gagné en humanité...

Le second axe de ma réflexion part de l'exemple d'**une séance d'analyse de la pratique**, réalisée pendant la crise sanitaire, avec une équipe travaillant dans un service de psychiatrie. Confrontée à des patients en état critique, aggravé par l'isolement obligé, l'équipe se soude d'abord, puis, au fur et à mesure des arrêts maladie des uns et des autres, suivis des réactions divergentes vis-à-vis de l'obligation vaccinale, des clivages apparaissent et finissent par briser des liens de collaboration tissés pendant des années de travail en commun.

Des situations inextricables se présentaient : faut-il avoir recours à un moyen de contention pour un patient qui s'agite alors que c'est le fait d'être contenu de force dans sa chambre qui cause son agitation ? Faut-il maintenir le protocole strict lorsqu'une patiente ne reconnaît plus les membres de l'équipe derrière la surblouse ou le masque ? Est-il judicieux de ne pas réintégrer un patient dont on connaît la précarité relationnelle, qui présente un haut *risque* suicidaire, après le week-end de sortie parce qu'il déclare être *cas contact* ?

Les prises de décision s'imposent, leur cohérence avec les directives pour l'ensemble de la population est une gageure. Les moyens consacrés à l'analyse de la pratique sont moindres, sans compter que le protocole empêche les rencontres en présence. Le temps manque pour s'arrêter, pour penser et se ressaisir. C'est un fait, les professionnels se trouvent dans la dynamique de la *prévention du risque*. C'est nécessaire, certes, mais le

Le droit au risque

Le droit au risque

prix à payer est élevé, autant pour les professionnels que pour les patients. La rigueur se transforme en rigidité, l'empathie en exaspération... Le cercle vicieux est amorcé : la prévention d'un risque en engendre d'autres. La dynamique d'équipe se brise à l'endroit précis où chacun se sent écartelé entre le devoir de collaborer et le souci de soi et des siens.

Nous interrogeons alors s'il n'y aurait pas une marge, même petite, où un certain *droit au risque* pourrait offrir des alternatives, au cas par cas, dans le respect des limites du patient et du professionnel. Des petites ouvertures sont alors trouvées (un masque qui se baisse quelques secondes, pour faire apercevoir un sourire, un petit tour dans les couloirs, pour faire constater que les lieux sont toujours les mêmes, la simple prescription d'un si besoin qui rassure du fait d'être évoqué...).

Ces petites mais salutaires trouvailles relèvent du passage de la logique de la *prévention du risque* à celle du droit au risque. Voyons cela de plus près :

Agir **dans le sens de la prévention du risque** exige d'endosser la représentation d'une *autorité*. Au moins deux risques subjectifs sont à signaler à cet endroit : l'oubli, sous la pression de la situation, du caractère de *représentant* de l'autorité (qui transcende toujours la seule personne du représentant) ; cela conduit à la réduction de la marge de manœuvre en cas de difficulté relationnelle. Le professionnel se trouve alors en première ligne personnellement, ce qui le fragilise dans l'exercice de sa fonction.

Le second risque consiste à se trouver dans la situation d'être investi de cette autorité lorsque l'on n'est pas d'accord avec les directives que l'on doit transmettre et faire appliquer (donc malgré soi) ; cela conduit à des positions ambivalentes qui désorientent celles et ceux avec qui on doit mener l'action.

Or, ce consentement à représenter l'autorité est demandé et donné dans le but de protéger une population... sans que l'on puisse affirmer que la population en question veut être protégée ! De fait, dans le cas de pandémies ou d'autres événements de cette envergure, la protection se traduit par des mesures de *limitation de la liberté*. Dans ce contexte, les professionnels peuvent se trouver privés de l'usage habituel des moyens de leurs compétences et contraints d'en acquérir des nouvelles en temps record.

Dans ces circonstances, la prévention comporte, au mieux, le bénéfice d'une réduction de risques (par exemple endiguer une épidémie) et même des progrès sur des savoirs nouveaux. Mais ces mesures peuvent aussi avoir des conséquences délétères : du côté des patients, une interprétation erronée des efforts de protection entrepris à leur endroit,

accentuant leur condition de dépendance et suscitant le sentiment de diverses formes d'abus ; du côté des professionnels, un désinvestissement des fonctions devenues trop lourdes, ou trop étrangères à leur vocation première, ou pas assez reconnues... À la lumière de la crise de la Covid, nous savons maintenant que cela peut conduire du *burn-out* à la démission, en passant par des états plus ou moins graves de dégradation du sentiment de la vie.

L'introduction de l'idée du droit au risque offre une marge à la capacité d'agir des professionnels, car elle repose moins sur l'autorité que sur la *responsabilité individuelle* articulée à la *responsabilité collective*. Cela implique la possibilité de solidarité entre soignants, ce qui a toutes les chances de retentir sur la prise en charge du patient. Cette dynamique élargit le champ de compréhension de ce dernier, lui épargnant un tant soit peu les interprétations faisant de lui l'objet d'un autre tout puissant et anonyme. La nécessaire limitation de liberté a ainsi des chances de ne pas se confondre avec une *privation* capricieuse et dénuée de sens, voire de respect.

Le travail fait par Damien dans son analyse nous apprend que la réduction des idéaux peut permettre un pas de côté sur ce à quoi ceux-ci nous obligent ; dans son cas, il fallait un travail constant pour voir le monde en beauté. Outre l'allègement produit par la réduction de cet idéal, qui ne lui donnait pas de repos, l'acceptation de ce qu'il s'était forcé de rendre invisible (la perte de ce qui était beau pour lui) lui permit, paradoxalement, de mieux percevoir les autres, de mieux saisir leurs craintes, de mieux les comprendre et les accompagner.

De même, le travail en équipe peut nous apprendre que l'absence de *vérité unique et indiscutable* ouvre sur la liberté d'inventer des réponses à des situations nouvelles, adaptées au cas par cas. Ainsi, la solidarité entre professionnels dépasse le seul domaine des compétences, dont nous savons qu'elles sont stériles dans la solitude.

Pendant cette période de crise, la parole des professionnels témoignant de leurs difficultés en analyse de la pratique m'a fait penser qu'il y a une articulation possible entre la *prévention du risque* et le *droit au risque* : si la première vise la construction d'un barrage contre la mort, le second recrée des espaces pour la vie.

Damien, Madeleine, les soignants de l'équipe dont je viens de vous parler, me semblent indiquer clairement que l'on peut s'octroyer le *droit au risque* à, au moins, une condition : que l'on puisse le prendre avec d'autres.